

- les régions et les départements où le vieillissement de la population est le plus important et s'accroît : la région de programme Limousin dans son ensemble, la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, la Lozère, la Haute-Loire, le Gers, l'Ariège, l'Aude et les Alpes-Maritimes. Ce sont souvent des régions de forte émigration rurale, ou des régions dans lesquelles les retraités viennent en grand nombre finir leurs jours (Côte d'Azur par exemple) ;

les régions dont la situation est moins défavorable de ce point de vue : le Sillon Rhodanien et notamment les départements du Rhône, du Vaucluse, de la Drôme, du Var, en notant toutefois qu'en 1975, seul le département des Bouches-du-Rhône avait une couche de population de 25 à 49 ans dont l'importance relative était supérieure à celle des autres régions, l'Aquitaine avec le département de la Gironde et enfin la Haute-Garonne.

2. L'ÉVOLUTION GLOBALE DE LA POPULATION OCCITANE PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES AUTRES RÉGIONS DE L'HEXAGONE, COMME RÉVÉLATEUR D'UN PROCESSUS DE « COLONISATION »

Les variations de la population française et occitane entre deux recensements dépendent du jeu combiné : du mouvement naturel (décès, naissances), des mouvements migratoires entre les différentes régions et des mouvements entre la France et les pays étrangers ^{16 17}.

16. Les comparaisons ont été établies sur la base de populations légales au sens où l'entend l'I.N.S.E.E., à l'exception de 1936, où le recensement a été établi avec la population présente totale.

17. La variation de la population municipale permet, connaissant l'excédent des naissances ou des décès pendant la période considérée, de déterminer le solde migratoire.

a) La période d'après guerre

En 1945, la France se caractérise par une dénatalité précoce due aux répercussions de la guerre 1914-1918. Malgré une reprise du taux de natalité en 1945 (naissances différées), de 1936 à 1954, soit en 20 ans, le taux de croissance de la population française est relativement faible : + 2,1 %. En Occitanie la situation est encore moins favorable, la population des 31 départements diminuant durant cette même période de 195 273 habitants, soit — 1,9 %. Donc, globalement, c'est l'ensemble des autres régions qui absorbent la croissance démographique : + 3,3 %.

Dans tous les départements occitans l'excédent naturel est bien plus faible que la moyenne française. Par contre le solde migratoire est largement plus positif en Occitanie : + 5 % que le solde migratoire moyen français : + 3,2 %.

Ainsi le schéma démographique occitan est très différent de l'ensemble des autres régions françaises, mais il n'est pas très homogène. On peut distinguer trois zones :

- une zone allant de l'Océan Atlantique à la Garonne et qui connaît un accroissement de population dû pour l'essentiel à l'immigration. Par exemple durant cette période le solde migratoire de la Haute-Garonne est de 14,7 %, alors que son solde naturel est de — 0,1 %. L'une des principales explications tient au fait que le Midi-Garonnais a bénéficié d'un certain nombre d'opérations de décentralisation (armement, aéronautique) et d'un fort courant d'immigration en provenance d'Espagne (réfugiés) ;
- une zone centrale qui se dépeuple : Lot, Aveyron, Cantal, Lozère, avec des soldes migratoires largement

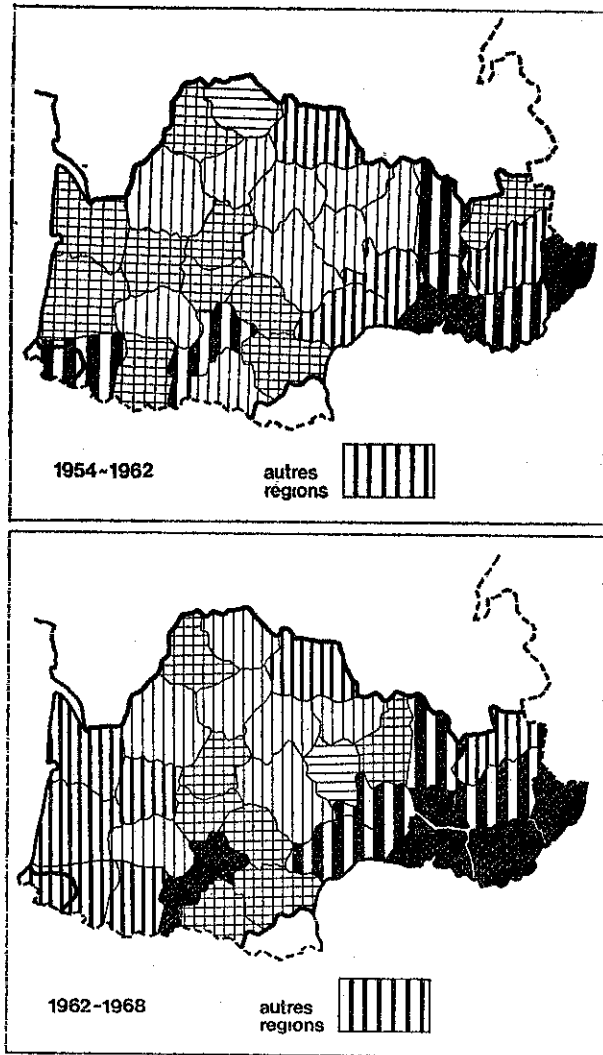
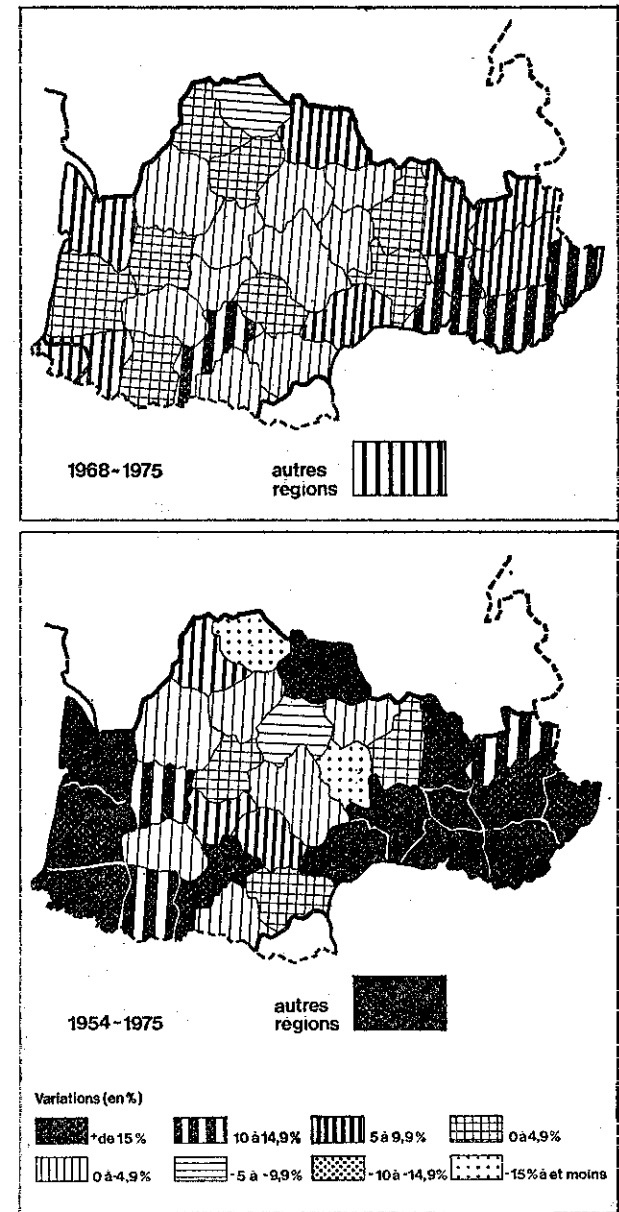


FIG. 6. VARIATION DE LA POPULATION LÉGALE
DANS LES DÉPARTEMENTS OCCITANS (1954-1975)



négatifs, que ne compensent pas des soldes naturels eux aussi négatifs ;

- le Sillon Rhodanien et le pourtour méditerranéen qui maintiennent un certain équilibre entre solde migratoire et solde naturel, exception faite des Bouches-du-Rhône.

b) *La période 1954-1975*¹⁸

Durant les 20 années suivantes, c'est-à-dire de 1954 à 1975, malgré certaines évolutions, ces trois zones conservent des comportements démographiques relativement particularisés, les unes par rapport aux autres.

La zone centrale plutôt montagneuse confirme son dépeuplement, en particulier les départements de la Creuse, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, de la Corrèze, de la Dordogne, de l'Ariège. Tous ces départements vivent sur la base de la petite exploitation agricole et pratiquent pour bon nombre d'entre eux l'élevage des pays au sol aride et pauvre, qui n'ont pas eu « leur chance » industrielle.

Par contre, la zone méditerranéenne connaît un renversement de tendance dans le sens positif ; c'est le cas notamment des départements des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence, du Var, de la Drôme, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse, du Gard, de l'Hérault. Ces départements ont des taux de croissance de 45 à 50 %. Nous verrons, à propos des remarques sur le solde migratoire et naturel, que cette évolution démographique positive globale ne trouve pas sa

18. Voir figure 6.

source dans un dynamisme endogène, mais masque à l'inverse un mécanisme de dépeuplement-repeuplement à partir d'une population différente.

Les régions occitanes de l'Aquitaine voient leur population s'accroître, c'est notamment le cas des départements de la côte atlantique et de la vallée de la Garonne dont la population s'accroît de 25 à 30 %. Un seul département connaît un taux de croissance négatif : le Gers. Les pourcentages de croissance les plus importants s'observent autour des 3 grandes villes : Bordeaux (18,4 %), Bayonne (27,3 %), Toulouse (47,9 %).

Il n'en demeure pas moins que l'Occitanie connaît globalement une croissance légèrement supérieure au reste de la France : 23,5 % contre 23 % ; mais l'analyse plus précise de l'évolution du solde naturel, du solde migratoire, en relation avec ce que nous savons déjà de l'évolution des structures par âges, montre la réalité profonde et négative de cette évolution qui pourrait paraître superficiellement favorable.

* L'évolution de l'excédent naturel¹⁹

Tout au long de la période 1954-1975, l'Occitanie connaît un excédent naturel faible toujours inférieur à celui de la France dans son ensemble. En outre, l'évolution française et l'évolution occitane ne sont pas synchrones. La dénatalité française apparaît surtout entre les recensements 1954 et 1968 : + 5,6 % et + 4,1 %, le déclin de la natalité occitane étant plus accentué durant la période intercensitaire 1968-1975 : + 2,1 % et + 1,5 % alors même que l'excédent naturel français se stabilise

19. Voir tableau 5 et figure 7.

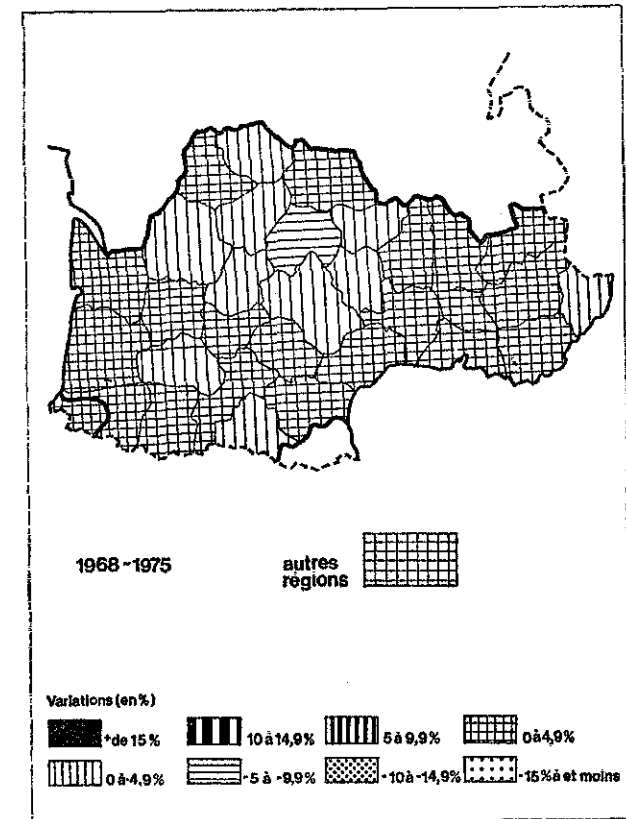
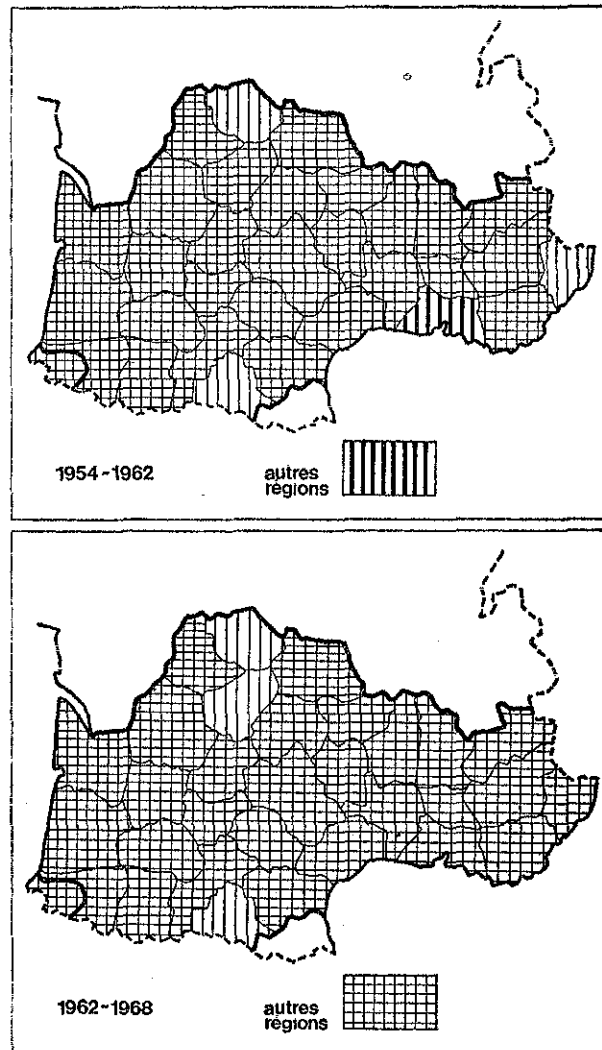


FIG. 7. EVOLUTION DE L'EXCÉDENT NATUREL
DANS LES DÉPARTEMENTS OCCITANS DE 1954 A 1975

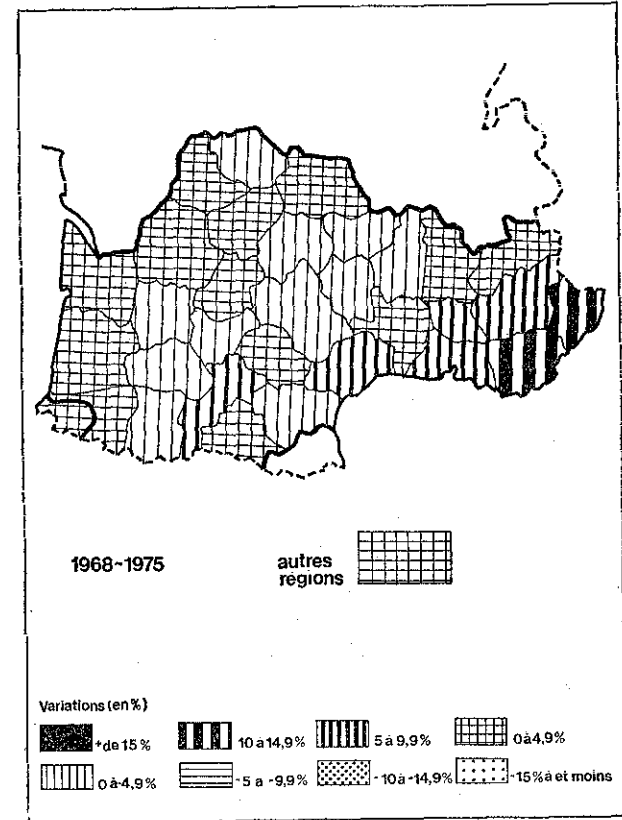
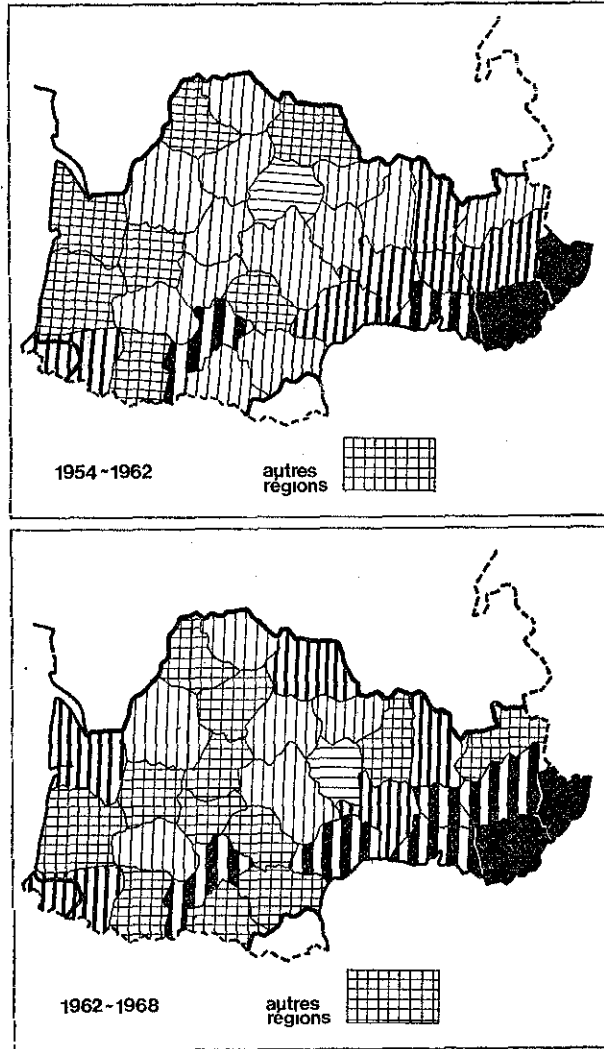


FIG. 8. EVOLUTION DU SOLDE MIGRATOIRE DANS LES DÉPARTEMENTS OCCITANS DE 1954 A 1975

à 4,1 %. En d'autres termes, le fléchissement de la vitalité démographique a touché l'Occitanie un peu plus tard.

Un tassement relativement faible affecte progressivement entre 1954 et 1975 un plus grand nombre de départements occitans. De 1954 à 1962, trois départements accusent un excédent de décès par rapport aux naissances : la Creuse, l'Ariège, les Alpes-Maritimes. Entre 1968 et 1975, sept départements supplémentaires sont dans ce cas : la Dordogne, la Corrèze, le Lot, l'Aveyron, la Lozère, la Haute-Loire et le Gers. Il s'agit plutôt, dans l'ensemble, de l'Occitanie Centrale et de départements montagneux. En outre, tous les autres départements occitans voient leur excédent naturel diminuer. Durant la période intercensitaire 1954-1962, 10 départements sur 31 avaient un excédent naturel supérieur à + 3 % : les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône, le Cantal, la Drôme, le Gard, la Haute-Garonne, la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques, le Var, le Vaucluse. Entre 1968 et 1975, il n'en reste plus que 5 : les Bouches-du-Rhône, la Drôme, la Haute-Garonne, le Vaucluse et le Puy-de-Dôme qui est le seul département occitan à enregistrer une croissance du taux.

TABLEAU 4. EVOLUTION DE L'EXCÉDENT NATUREL EN FRANCE ET EN OCCITANIE DE 1954 A 1975

	1954 - 1962	1962 - 1968	1968 - 1975
<i>Occitanie</i>	+ 2,6 %	+ 2,1 %	+ 1,5 %
<i>Ensemble des autres régions</i>	+ 6,5 %	+ 4,7 %	+ 4,9 %
<i>France</i>	+ 5,6 %	+ 4,1 %	+ 4,1 %

En définitive, de 1954 à 1975, les régions occitanes connaissent des excédents naturels plus faibles que ceux des autres régions, et qui décroissent sans cesse.

* L'évolution des flux migratoires²⁰

Ici encore, le comportement global de l'Occitanie est différent de l'ensemble des autres régions et de l'ensemble de l'hexagone. En effet le solde migratoire est nettement excédentaire en Occitanie avec un maximum de + 6,8 % entre 1962-1968, alors que durant la même période il est de + 2,9 % pour la France entière et de + 1,7 % pour l'ensemble des autres régions.

Entre 1954 et 1962, 14 départements occitans accusaient un déficit migratoire plus ou moins important : la Creuse, la Dordogne, la Corrèze, le Lot, le Tarn-et-Garonne, le Gers, le Cantal, l'Aveyron, l'Aude, l'Ariège, la Lozère, la Haute-Loire, les Hautes-Alpes ; et seuls 4 départements connaissaient un excédent migratoire su-

TABLEAU 5. EVOLUTION DE L'EXCÉDENT MIGRATOIRE EN FRANCE ET EN OCCITANIE DE 1954 A 1975

	1954 - 1962	1962 - 1968	1968 - 1975
<i>Occitanie</i>	+ 5,0 %	+ 6,8 %	+ 4,2 %
<i>Ensemble des autres régions</i>	+ 2,7 %	+ 1,7 %	+ 0,8 %
<i>France</i>	+ 3,2 %	+ 2,9 %	+ 1,6 %

20. Voir tableau 4 et figure 8.

périeur à 10 % : les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne. La situation est plus diversifiée entre 1962 et 1968 : 7 départements sont déficitaires et 7, situés pour la plus grande part sur le pourtour méditerranéen, ont un solde supérieur à 10 %. Le flux d'immigration est constitué par les rapatriés d'Afrique du Nord qui se concentrent en Provence et dans la région toulousaine ; les travailleurs algériens, marocains, portugais et dans une moindre mesure italiens et espagnols²¹ ; les retraités qui reviennent dans leurs départements d'origine ou désirent jouir d'un climat plus doux et se concentrent en particulier dans les départements de la Côte d'Azur. S'ajoutent à cela l'arrivée de Belges, de Hollandais, d'affairistes du Nord qui achètent des domaines en Aquitaine, dans le Quercy, le Périgord et, de plus en plus, le Languedoc-Roussillon à la suite de l'aménagement du littoral.

De 1968 à 1975 l'excédent migratoire faiblit. Le phénomène est dû très certainement en grande partie aux mesures prises par le gouvernement français qui a décidé, le 4 juillet 1974, de ne plus autoriser l'immigration

21. 4,6 % de la population recensée en 1968 résidait, au 1-1-1962, en dehors du territoire métropolitain pour l'ensemble de la France ; cette proportion s'élève à 5,1 en Aquitaine, 5,5 dans le Midi-Pyrénées et atteint 9,2 dans le Languedoc-Roussillon et 10,9 en Provence (I.N.S.E.E., collec. R., n° 9, p. 77). M. Barsotti, vice-président de l'A.N.F.A.N.O.M.A., estime le nombre des « pieds-noirs » à 160 000 dans les Bouches-du-Rhône, dont 120 000 à Marseille, soit 11 % de la population de la ville. « Ce chiffre comparable à celui de la population rouennaise paraît énorme. L'intégration s'est faite pourtant ici mieux qu'ailleurs », J.P. Deschenes, *Le Monde* du 22-11-1977. Ce jugement est élogieux pour l'hospitalité occitane. Malheureusement l'état de la culture occitane, aujourd'hui, met en péril la qualité de l'intégration des différentes communautés migrantes (racisme anti-arabe notamment) que l'Occitanie avait réalisée dans le passé et qu'elle pourrait accomplir si elle conquiert la maîtrise de son destin. C'est probablement la disparition du sentiment d'être des « étrangers de dedans » qui serait la meilleure antidote du racisme pour les Occitans.

de nouveaux travailleurs étrangers, à l'exception de ceux provenant des pays de la C.E.E., conformément à la garantie de libre circulation du Traité de Rome. A noter également de 1968 à 1975, la continuation du dépeuplement du Massif Central accompagné d'un tassement de l'excédent naturel.

La comparaison des deux variables : solde naturel et solde migratoire aboutit à la constitution de trois régions occitanes, à peu de choses près identiques à celles que nous avons observées quant à l'évolution globale de la population :

- une région centrale caractérisée à la fois par une diminution très sensible de l'excédent naturel, voire même par un nombre de décès supérieur à celui des naissances et une diminution de l'excédent migratoire. Il s'agit bien sûr de certains départements du Massif Central ou situés en bordure de celui-ci : la Creuse, le Cantal, l'Aveyron, la Haute-Loire, la Lozère, la Dordogne, mais aussi de l'Ariège, du Tarn-et-Garonne, du Lot-et-Garonne, de l'Aude, soit un tiers des départements occitans ;
- le pourtour méditerranéen caractérisé par un faible excédent naturel et un tassement de l'excédent migratoire : les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, le Var, le Gard, l'Hérault, l'Ardèche, l'Aude, le Vaucluse. A noter que le Var et les Alpes-Maritimes conservent un solde migratoire encore largement positif ;
- les autres départements, c'est-à-dire surtout la partie Ouest de l'Occitanie plus le Puy-de-Dôme, les Bouches-du-Rhône et la Drôme manifestent une plus grande stabilité bien que l'on y observe aussi, entre 1968 et 1975, une baisse de l'excédent naturel et un tassement du solde migratoire. Les départements des Landes, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de la Haute-Vienne au-

raient un comportement assez voisin de celui de la région méditerranéenne.

Si l'on compare de ce point de vue le comportement des régions de programme occitanes et des régions de programme du reste de l'hexagone, on peut observer que les excédents naturels des autres régions françaises sont toujours supérieurs à ceux des régions de programmes occitanes, exception faite de la Bourgogne. En outre l'Occitanie comprend la seule région qui connaisse un déficit de l'excédent naturel : le Limousin.

En 1975, l'excédent naturel semble amorcer une reprise par rapport à 1968, dans l'ensemble des régions françaises, à l'exception de la Lorraine, de l'Alsace et du Poitou-Charentes. Cette reprise n'est pas encore sensible dans les régions occitanes qui ont tendance, au contraire, à voir baisser leur excédent naturel :

Midi-Pyrénées	+ 1,8 % en 1968 ;
	+ 1,2 % en 1975.
Provence-Côte d'Azur	+ 1,8 % en 1968 ;
	+ 0,9 % en 1973.

En ce qui concerne les mouvements migratoires, on peut remarquer que l'excédent migratoire de la région parisienne (région qui constituerait le bassin d'attraction majeure des populations occitanes) passe d'un solde de + 9,9 % entre 1954 et 1962, à + 4,5 % entre 1962 et 1968 et à + 1,2 % entre 1968 et 1975. Par contre les régions de l'Ouest manifestent une croissance de leur solde migratoire ; légèrement négatif entre 1954 et 1962 et 1962-1968, il devient légèrement positif entre 1968 et 1975. Quant aux régions occitanes, bien que connaissant un réajustement progressif du solde migratoire, dû pour l'essentiel à la fin du mouvement d'arrivée des rapatriés et à une plus grande diffusion des flux d'immigrés dans

toutes les régions de l'hexagone, elles connaissent encore des taux élevés, notamment la Provence-Côte d'Azur : + 14,7 % entre 1954 et 1962 ; + 14 % entre 1962 et 1968 et + 9,5 % entre 1968 et 1975. Pendant les mêmes périodes intercensitaires, l'attraction du Languedoc-Roussillon est plus faible : + 5,4 %, + 8,0 %, + 3,9 %.

Ainsi en Occitanie, la dégradation apparaît clairement sur le plan démographique ; de deux choses l'une :

- ou bien les régions occitanes perdent leur population par suite d'une régression, voire de déficits conjugués du solde naturel et du solde migratoire, l'exemple extrême étant le Limousin ;
- ou bien leur croissance démographique globale s'effectue non pas grâce à un solde naturel largement positif (celui-ci est au contraire négatif le plus souvent), mais par des flux d'immigration de travailleurs étrangers et surtout d'inactifs, de retraités, ce qui se traduit par un vieillissement de la population. Le cas de la région Provence-Côte d'Azur en est l'illustration la plus nette. On estime d'ailleurs qu'en 1983, si les tendances actuelles se maintiennent, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Côte d'Azur compteront 8 200 000 habitants dont 2 000 000 d'immigrés, soit le quart de la population.

Le processus qui conduit l'Occitanie à devenir une réserve d'espace, de main-d'œuvre, une terre de loisirs et de retraite pour les Européens du Nord, c'est-à-dire, en fait, une terre colonisée, est donc largement entamé et confirmé par l'évolution démographique. Il faut noter l'origine relativement récente de ce phénomène qui permet de mieux saisir son ampleur : en 1851 la population regroupée dans les six régions de programme principalement occitanes était de 10 120 000 personnes soit 28 %

de la population française contre 23 % aujourd'hui²². Et on peut ajouter que 5 régions de l'Ouest (Provence exceptée) retrouvent à peine, en 1975, leur population de 1851 (8 600 000) tandis que globalement la population française s'est accrue de 44 % sur la période.

22. I.N.S.E.E., coll. R., n° 23-24, p. 30.

CHAPITRE II

Population active et emplois

1. LA RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

L'étude de la population active est une introduction commode à la compréhension des réalités d'un espace économique en dépit des critiques des catégories retenues par l'I.N.S.E.E.²³.

Le tableau 6 montre la répartition de la population active par statut, on note immédiatement une différence très sensible avec le reste de l'espace français : le statut des salariés qui est celui de 4 travailleurs sur 5 (et 9 sur 10 dans la région parisienne) ne regroupe que 3 travailleurs sur 4 en Occitanie. La Provence fait seule exception tout en ayant un pourcentage de travailleurs non salariés supérieur à la moyenne des régions non occitanes.

Ce résultat doit être rapproché de la répartition de la population active par grands secteurs. En effet, on pourrait penser que ce pourcentage élevé de travailleurs indépendants est lié au maintien d'un important secteur

23. Plusieurs catégories mélangent des fonctions très différentes dans le procès de productions (ex. : travailleurs indépendants et employeurs, professions libérales et cadres supérieurs).